

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DE LA ZONE EST DE L'OISE**

Séance du 24 mars 2016

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de membres		
Composant le Comité Syndical	En exercice	Présents ou représentés
24	24	16

Date de la convocation :

Le 18 mars 2016

Date d'affichage

Le 21 avril 2016

Objet de la délibération :

**APPROBATION DU COMPTE
DE GESTION 2015**

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars,
À 18h00, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames DECAMP Annick et TROUVAIN Corinne, Messieurs DENNEL Alain, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, FORGET Daniel, HAUDRECHY Jean-Pierre, HEDUY Christian, LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent, MESSIO Denis (suppléant de M. DEMAISON Daniel), TASSIN Jackie, WARIN Gérard

Excusés : Madame FOYART Khristine, PARIGOT Marianne, Messieurs ALLARD Patrick, CARVALHO Patrice, CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, GAGE Daniel, GRANIER Jean-Claude, GUESNIER Jean-Noël, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, POUPLIN Charles.

Pouvoirs : Monsieur GUESNIER Jean-Noël à Monsieur DENNEL Alain, Monsieur GAGE Daniel à Monsieur HAUDRECHY Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2015 lors de la même séance du Comité Syndical,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : COMPTE DE GESTION 2015

.....

Date de décision: 24/03/2016

Date de réception de l'accusé 22/04/2016

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 24032016_201610

Identifiant unique de l'acte : 060-200043578-20160324-24032016_201610-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 19/09/2006

classification :

.....

Nom du fichier : 2016-10-CG2015.pdf (060-200043578-20160324-24032016_201610-DE-1-1_1.pdf)